

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

MOTION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 02 FEVRIER 2022

18- - Objet : MOTION – APPEL SOLENNEL DES ELUS LOCAUX LOT-ET-GARONNAIS AUX CANDIDATS AUX ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES

N° Ordre : M-001-2022

Rapporteur : Alain Lorenzelli, Président

Nomenclature : 9 4 vœux et motions

L'an deux mille vingt-deux, le 02 février à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, au théâtre de Barbaste, après convocation du 26 janvier 2022, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (40) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : Mme Valérie TONIN

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIE

Calignac : M. Alban CASSAGNABERE

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fioux : -

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIÈRE

Le Fréchou : M. André APPARITIO

Le Nomdieu : -

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin : MM Jacques LAMBERT

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : -

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Evelyne CASEROTTO, et MM. Serge ARNAUNE, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Patrick GOLFIER, Nicolas LACOMBE, Frédéric SANCHEZ

Pompiey : M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne : M. Christophe BESSIERES, suppléant

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (9) :

Barbaste : M. Michel DAUNES à Mme Valérie TONIN

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET à M. Serge PERES

Mézin : Mme Dominique BOTTEON à M. Jacques LAMBERT

Montesquieu : M. Alain POLO à M. Alain LORENZELLI

Nérac : Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Edith BUSQUET à M. Marc GELLY, Mme Stéphanie GARBAY à Mme Evelyne CASEROTTO, Mme Mélanie SERRES-SOLANO à M. Frédéric SANCHEZ et M. Hugues DAVID à M. Nicolas LACOMBE

Membre absent excusé (2) :

Lavardac : M. Georges BARBARA

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI, suppléé par M. Christophe BESSIERES

Membre absent non excusé (2) :

Fioux : M. Joël AREVALLILO

Mézin : M. Jean-Michel MANABERA

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 40

Votants : 49

Absents : 13

- Dont « pour » : 49

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 9

- Dont abstention : 0

Le Président fait part aux élus du projet porté par le Département de Lot-et-Garonne d'alerter les candidats aux élections présidentielles et législatives sur les difficultés de plus en plus importantes d'accès aux soins en Lot-et-Garonne. Il y a de moins en moins de médecins sur le territoire et dans le Département, malgré différents dispositifs tentés, sans succès.

La motion, annexé à la présente délibération, et proposée par le Département pour co-signature par les associations d'élus et les intercommunalités lot-et-garonnaises est distribuée à l'assemblée délibérante. Cette motion rappelle le contexte national sur les inégalités d'accès aux soins en fonction des territoires, les multiples initiatives engagées par les collectivités territoriales depuis plusieurs années pour lutter contre l'absence de médecins généralistes et de spécialistes, sans malheureusement être suffisantes. Les élus co-signataires lanceraient ainsi un appel solennel aux candidats afin qu'ils s'engagent, une fois élu, à mettre en œuvre rapidement 13 mesures, listées dans la motion.

Après des échanges sur ce contenu, les élus donnent un accord de principe sur la signature de cette motion, en émettant toutefois quelques réserves.

Par la présente motion, et après avoir voté, les élus du conseil communautaire décident à l'unanimité :

► **D'accepter** la signature par le Président d'Albret Communauté de la motion proposée par le Département sur « l'appel solennel des élus locaux lot-et-garonnais aux candidats aux élections présidentielles et législatives »,

► **De préciser** quelques éléments et émettre quelques réserves sur :

- Le point 3 : à renforcer pour inciter les médecins à être maître de stage,
- Le point 6 : relatif à la charte de non concurrence, jugée difficile à mettre en œuvre pour éviter à l'échelle du Département de perdre un médecin, ou de l'empêcher de s'installer,
- Le point 8 : à renforcer parce qu'il est difficile d'obtenir de l'Université la liste des médecins diplômés.

AR Prefecture

047-200068948-20220202-M_001_2022-AU
Reçu le 08/02/2022
Publié le 08/02/2022

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour **extrait certifié conforme**,

A Nérac,

Le Président



Alain LORENZELLI